



ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE 2024 : ASSOCIATION MAM

N° ASSOCIATION : 006-004-268
Nom de l'association : RIAMNP 06
Nom du Président : FABRE Isabelle

NOM DE L'ASSOCIATION MAM	ADRESSE	CP	VILLE	E-MAIL	NOM DE L'ADHERENT	PRENOM	Date réception chèque	TOTAL	N° CHEQUE
								19,00 €	

NOUVEAUTE 2024 :

L'assurance en PROTECTION JURIDIQUE ASSOCIATIVE est due par toutes les entités associatives en adhésion directe à l'Ufnafaam ou à travers elles, qu'elles soient une MAM ou une association d'activités.

NOUVEAUTÉ 2024

Protection juridique associations adhérentes.

Comme vous avez pu le voir dans notre circulaire de juin 2023, cette garantie nouvelle demandée par nos associations a été votée. Elle a un caractère obligatoire.

Protection juridique associations adhérentes

19,00 €